Que fait l'AESH en cas d'absence de l'élève qu'il accompagne?

Absence ponctuelle de l'élève

Sur décision du directeur/chef d'établissement

AESH:
reste en aide à la pratique de l'enseignant (groupe d'élèves)

AESH:
Redéploiement sur **un élève notifié** dans l'établissement

Absence de plus de 15 jours de l'élève
Information à transmettre au PIAL

Sur décision du PIAL

AESH:
Redéploiement du moyen sur l'établissement d'exercice sur un élève notifié
(Transmission de modalités de service périodiques)

AESH:
Redéploiement du moyen sur un autre établissement du PIAL pour un élève notifié
(Transmission de modalités de service périodiques)